

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

Edition N°1433 du Mercredi 21 Janvier 2026 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

ACTUALITE
SPORTS
SANTE
REGION
CULTURE
PUBLICITE
[alger16 le quotidien](http://alger16.com)

SCAN ME



SITUATION À GHAZA



UN NEUVIÈME BÉBÉ DÉCÈDE
À CAUSE DU FROID

P. 16

ACCÈS AUX MÉDICAMENTS AU PROFIT DES DÉMUNIS SANS COUVERTURE SOCIALE



DES RÉFORMES SOCIALES
PROFONDES ET HISTORIQUES

P. 6

CLASSEMENT FIFA



L'ALGÉRIE SE HISSE
À LA 28^e PLACE MONDIALE

P. 15

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA DÉFENSE MARITIME DE DOHA

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIGHA AU COEUR DES ÉCHANGES MILITAIRES ET INDUSTRIELS

• Au troisième jour de sa visite officielle au Qatar, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, a examiné de près les dernières productions militaires dans le domaine des industries navales.

P. 16



PHOTO : MDN

5G, eSIM, FIBRE...

D'ICI DÉBUT 2027 : UNE COUVERTURE À 100 %

Les réalisations du secteur de la poste et des télécommunications durant l'année qui vient de s'écouler sont considérables. Le programme pour la nouvelle étape repose sur une transformation structurelle basée sur la modernisation, l'inclusion et la souveraineté numérique ; il vise, également, l'accélération de la généralisation du très haut débit.

P. 5

Savez-vous

TRAVERSÉES CLANDESTINES PAR MER UN RÉSEAU DE 15 PERSONNES TOMBE À ORAN

Les services de la Sûreté nationale ont démantelé à Oran un réseau criminel organisé spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer et procédé à l'arrestation de 15 personnes impliquées dans ces activités, a indiqué lundi dernier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Selon la même source, l'opération a été menée par le Service régional de lutte contre le crime organisé (SRLCO) d'Oran à l'issue d'enquêtes de terrain approfondies ayant duré plusieurs mois. Ces investigations ont permis de mettre au jour une structure criminelle active dans l'ouest du pays, chargée de planifier et d'organiser des départs illégaux par voie maritime depuis les côtes occidentales, en



échange de sommes d'argent. L'intervention, réalisée la semaine dernière sous la supervision du parquet compétent, a abouti au démantèlement du réseau et à

l'interpellation de quinze organisateurs principaux. Elle a également permis la saisie de 1 540 capsules psychotropes de type Prégabaline en possession de l'un des suspects. Les forces de sécurité ont récupéré six embarcations équipées de moteurs et de matériel maritime, ainsi que onze véhicules de différents types et deux motos utilisés dans leurs forfaits, a ajouté la même source. Une somme estimée à 281 millions de centimes en monnaie nationale et 3 340 euros, provenant des revenus illicites de cette activité, a également été saisie. À l'issue des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Fellaoucene.

PLUS DE 43 KG DE KIF TRAITÉ SAISIS À MAGHNIA

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Tlemcen ont procédé à la saisie de plus de 43 kg de kif traité dans un domicile à Maghnia, a indiqué un communiqué des mêmes services.

"Dans le cadre des efforts de lutte contre le crime organisé sous toutes ses formes, notamment le trafic de drogue, et grâce à la coordination entre les unités relevant de la Compagnie territoriale de la Gendarmerie nationale de Maghnia, les éléments de la Brigade de recherche de la Gendarmerie nationale de Maghnia ont pu, sur la base d'informations, mettre fin aux activités d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic illicite de drogue", précise le communiqué.

Le dispositif sécuritaire mis en place avec l'appui de l'équipe cynotechnique et la



perquisition du domicile du suspect ont permis "la saisie d'une quantité de stupéfiants estimée à 43,8 kg, soigneusement dissimulée à l'intérieur du domicile" et "l'identification d'un autre individu impliqué dans l'affaire, toujours en fuite", ajoute la même source.

"Le mis en cause a été arrêté et conduit au siège de la Brigade de recherche de la Gendarmerie nationale de Maghnia. Il sera présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Maghnia dès l'achèvement de l'enquête", conclut le communiqué.

PERTURBATIONS SUR LE SITE WEB DE ALGER16

Le site du quotidien *Alger16* enregistre des perturbations ces derniers jours pour des raisons techniques. Des mesures sont prises pour une réparation rapide et efficace afin d'éviter que cela se reproduise. Le quotidien *Alger16* s'excuse auprès de ses lecteurs et annonceurs pour le désagrément occasionné.

QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC
ALGER 16

N°RC : 16/00-0990467 B 15
Compte bancaire SG A n° 0210001713002183822

ALGÉRIE-QATAR OUVERTURE DU CENTRE QATARI DE REPRODUCTION DE L'OUTARDE À EL BAYADH

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kawther Krikou, a procédé lundi dernier dans la wilaya d'El Bayadh, aux côtés du ministre de l'Environnement et du Changement climatique de l'Etat du Qatar Abdullah bin Abdulaziz bin Turki Al-Subaie, à l'ouverture officielle du Centre qatari de reproduction de l'outarde.

Ce centre, inauguré en présence du wali d'El Bayadh, du directeur général des forêts et des autorités locales, vise à la préservation de



l'outarde, classée espèce protégée, a précisé un communiqué du ministère.

La préservation de cette espèce d'oiseaux dans le cadre de ce centre se fera à travers des programmes scientifiques spécialisés dans la reproduction et la réintroduction, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité et au soutien des efforts de développement durable

dans le cadre du renforcement de la coopération environnementale entre l'Algérie et le Qatar, indique la même source.

Édité par
sarl BMA.com
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication
Mohamed Bouziane Khadjida

Rédaction
M. B. Khadjida
Yacine O.
G. Salah Eddine
Iamia O.
Amine A.

Siège d'activité - ALGER 16
5, rue Sacré-Cœur, Alger-Centre
Tél. 020 10 23 68
Siège social sarl BMA.com
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad
05 51 39 08 78 / 07 95 66 79 53
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :
l'entreprise Nationale
de communication, d'édition
et de Publicité
Agence ANEP
01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 20 91/
020 05 10 42

Fax : 020 05 11 49/020 05 13 45
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.annecy@anep.com.dz
agence.annecy@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression
d'Algér
SIA (Centre)

PROJET DE LOI SUR LES PARTIS

ASSURER DES BASES CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES *RENFORCÉES*

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a indiqué, dimanche dernier, que le projet de loi relatif aux partis politiques vise à réorganiser la pratique politique sur des bases constitutionnelles, juridiques et institutionnelles renforcées, en vue de faire des partis un socle essentiel pour l'édition d'institutions fortes.

Présentant le projet de loi organique relatif aux partis politiques devant la Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Sayoud a précisé que ce texte vise à "réorganiser la pratique politique sur des bases constitutionnelles, juridiques et institutionnelles renforcées, en vue de faire des partis un socle essentiel pour l'édition d'institutions fortes et crédibles, à même de conforter l'Etat de droit et la stabilité du pays". Après avoir rappelé que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a veillé à ouvrir la voie à des études approfondies et à des consultations élargies associant acteurs politiques, élites universitaires et juristes, le ministre a souligné que ce projet de loi "offrira un cadre juridique clair et intégré, permettant aux formations politiques d'exercer leurs activités suivant des



rules précises, basées sur la transparence, la reddition de comptes et le respect des principes du pluralisme et de la concurrence politique loyale". Ce projet de loi, constitué de 97 articles répartis sur 7 chapitres, garantit aux partis politiques un champ d'action élargi assurant une participation effective à la vie politique, ainsi que des moyens d'action, d'organisation et d'expression, tout en leur permettant de contester les décisions administratives devant les tribunaux, a précisé M. Sayoud. De leur côté, "les partis sont tenus de respecter les dispositions de la Constitution, les valeurs, les principes et l'identité de la société algérienne, les fondements de l'Etat algérien et tout ce qui a trait à la souveraineté, à la défense et à la sécurité nationales, de même qu'ils doivent observer un

ensemble de pratiques garantissant la probité dans l'action politique et consacrer les principes démocratiques dans leur organisation et leur fonctionnement", poursuit le ministre. Le texte "interdit aux partis politiques d'exercer leur activité sur une base religieuse, régionale, raciale ou toute autre considération susceptible de porter atteinte à la souveraineté nationale, à l'ordre public ou aux valeurs démocratiques", de même qu'il "interdit toutes relations de dépendance vis-à-vis d'intérêts étrangers et de parties étrangères", ajoute le ministre. L'objectif de cette révision est de "renforcer le rôle central des partis politiques", en leur conférant de nouvelles missions, dont "la contribution à la mise en œuvre de la politique générale du

gouvernement", a encore fait savoir M. Sayoud. Ce texte prévoit, par ailleurs, des sanctions juridiques visant à mettre fin au nomadisme politique des élus, a souligné le ministre.

En effet, selon le texte proposé, "en cas de nomadisme, l'élu est déchu de plein droit de son mandat électif et radié définitivement du parti politique concerné", a-t-il expliqué. De plus, le texte introduit de nouvelles conditions et mesures pour la création et l'agrément des partis, tout en "permettant à ces derniers de former des coalitions dans un cadre juridique bien défini, avec la possibilité de les annuler en cas de manquements", a-t-il poursuivi, soulignant que le projet de loi consacre aussi "le principe de l'alternance démocratique comme règle fondamentale de l'organisation et de la gestion des partis". Concernant le financement des partis, le texte "consacre la transparence dans la gestion financière, à travers l'interdiction du financement étranger, l'obligation de déclaration des dons, le contrôle des comptes et la présentation d'un rapport financier annuel", précise le ministre, ajoutant que le texte prévoit également "la dissolution d'un parti pour non-participation à deux échéances électorales successives", afin de "permettre aux partis sérieux d'accomplir pleinement leur rôle dans l'encadrement de la société et la formation d'élites politiques qualifiées et conscientes".

APS

RÉUNION DU GROUPE GÉOPOLITIQUE AFRICAIN DE L'UIP

PROPOSITIONS SUR LES PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE LA PROCHAINE ÉTAPE D'ACTION

Le Conseil de la Nation a pris part, lundi dernier par visioconférence, à la réunion du Groupe géopolitique africain de l'Union interparlementaire (UIP), a indiqué un communiqué officiel.

Selon la même source, ont participé à cette rencontre le président du Conseil de la Nation, M. Azouz Nasri, le président du groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND) et membre du Comité exécutif de l'UIP, M. Abderrahmane Kenchouba, ainsi que le membre du Conseil de la Nation et du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, M. Kamel Khelifati. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du processus de consultation lancé par l'Union interparlementaire en vue de l'élaboration de sa nouvelle stratégie pour la période 2027-2031. Elle était consacrée à l'échange d'idées et de propositions autour des « priorités et objectifs de la prochaine étape » dans la perspective de bâtir « une stratégie ambitieuse » à même de renforcer l'impact de l'UIP dans le développement des capacités parlementaires et l'accompagnement des transformations majeures à l'échelle mondiale.

À cette occasion, les représentants du Conseil de la Nation ont insisté sur la nécessité d'accorder une attention accrue aux enjeux de paix et de sécurité internationales, soulignant

l'importance de doter l'UIP de mécanismes plus efficaces lui permettant de jouer un rôle central dans la médiation et le règlement des conflits, notamment sur le continent africain.

Les discussions ont également porté sur le rôle des Parlements dans l'appui aux gouvernements pour la réalisation des Objectifs de développement durable, y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que sur l'anticipation des crises, l'évaluation des risques et l'élaboration de réponses adaptées aux défis émergents.

Par ailleurs, MM. Kenchouba et Khelifati ont appelé l'Union interparlementaire à définir des stratégies claires visant à renforcer les compétences des Parlements nationaux dans les domaines de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle. Ils ont souligné la nécessité de rapprocher les parlementaires des évolutions technologiques afin de leur permettre d'en tirer pleinement parti dans l'exercice de leurs missions législatives. À travers cette participation, le Conseil de la Nation réaffirme sa volonté de voir l'action parlementaire africaine gagner en influence, en anticipation et en efficacité, dans un contexte international marqué par des mutations rapides où la voix des institutions législatives devient plus que jamais un levier stratégique.

Abir Menasria

CHARGÉE DU SUIVI DE LA PROMOTION DE 11 CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN WILAYAS À PART ENTIERE
LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE PRÉPARE LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Mahmoud Djamaa, a présidé, lundi dernier, une réunion de la commission interministérielle chargée du suivi de la promotion de 11 circonscriptions administratives en wilayas à part entière, a indiqué un communiqué du ministère. Cette réunion s'est déroulée en présence des directeurs généraux, des représentants des ministères concernés, du vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, des présidents des commissions chargées du suivi de la promotion des circonscriptions administratives en wilayas, ainsi que des walis et des walis délégués concernés, qui ont pris part à la réunion par visioconférence, précise la même source.

A cette occasion, il a été procédé à la présentation et à l'évaluation de "la situation générale de la promotion des circonscriptions administratives en wilayas, y compris l'état d'avancement de l'aménagement et de la préparation des structures administratives, l'encadrement des ressources humaines, les équipements et les moyens logistiques, les logements de fonction, ainsi que le niveau de préparation des services extérieurs", ajoute le communiqué.

La commission a également examiné les problématiques enregistrées sur le terrain et "un ensemble de mesures opérationnelles a été proposé en vue de remédier aux lacunes dans les délais impartis", tout en insistant sur l'adoption d'une approche participative et cohérente entre les secteurs concernés, pour garantir une installation harmonieuse des nouvelles wilayas".

A l'issue de la réunion, M. Djamaa a souligné "l'impératif de respecter les instructions données par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, et de veiller à renforcer la coordination et le suivi sur le terrain", note le communiqué. APS

RÉGLEMENTATION DU SECTEUR DES MÉDIAS

LE MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION APPELLE AU RESPECT IMMÉDIAT DE LA LOI ORGANIQUE SUR L'INFORMATION



Le ministère de la Communication a insisté, lundi dernier dans un communiqué, sur la nécessité de se conformer pleinement et immédiatement aux dispositions de la loi organique relative à l'information, mettant en garde contre toute infraction susceptible d'entraîner l'application des sanctions prévues par la loi. Le ministère a relevé "l'insistance de certains médias, tous supports confondus, à recourir à la publication de contenus médiatiques sans mentionner les noms de leurs auteurs ou en utilisant des pseudonymes, en violation flagrante des dispositions de la loi organique 23-14 relative à l'information, notamment l'article

21 du Titre V relatif à la profession de journaliste, à l'éthique et à la déontologie de la profession", note le communiqué. Dans le cadre des prérogatives que lui confère la loi, le ministère de la Communication réaffirme "l'obligation de se conformer pleinement et immédiatement à ces dispositions, lesquelles consacrent les valeurs de transparence et de responsabilité et prennent en compte les exigences du professionnalisme et de l'éthique du travail journalistique", soulignant que "toute infraction à ces dispositions expose ses auteurs aux sanctions prévues par la loi". APS

LA HAUTE-AUTORITÉ DE TRANSPARENCE, DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

RÉUNIONS DE TRAVAIL DE COORDINATION AVEC PLUSIEUX SECTEURS

La Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) a lancé des réunions de travail de coordination avec les représentants de plusieurs secteurs, dans le cadre de ses missions relatives au suivi de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, a indiqué lundi dernier un communiqué de l'institution.

Conformément à ses missions constitutionnelles prévues par l'article 205 de la Constitution, notamment celles liées à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, la HATPLC œuvre à consolider les mécanismes de coordination et de coopération avec les différents secteurs et organismes concernés par l'exécution de cette



Salima Mesrati,
présidente de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC)

stratégie nationale, précise la même source.

Dans ce cadre, des réunions de travail de coordination ont été entamées dimanche dernier au siège de la Haute-Autorité pour une durée de trois jours. La première journée de

ces rencontres a réuni les points focaux de plusieurs ministères et a été consacrée à l'examen de plusieurs axes, notamment la présentation des modalités d'application et d'exploitation de la plateforme numérique dédiée au suivi

de la mise en œuvre de la stratégie nationale, considérée comme un outil central pour le renforcement de la coordination intersectorielle. Les discussions ont également porté sur le suivi en temps réel de l'état d'avancement de l'exécution de la stratégie, facilitant ainsi les opérations d'évaluation périodique. L'ordre du jour a, en outre, inclus l'élaboration d'un plan d'action pour l'année 2026, définissant les priorités et les mécanismes opérationnels à même d'assurer une mise en œuvre efficace et cohérente des mesures programmées, en vue de renforcer les efforts de prévention de la corruption et de consacrer les principes de transparence et de bonne gouvernance, conclut le communiqué.

Cheklat Meriem

PLACANT LE CITOYEN AU CŒUR DE L'INTÉRÊT PUBLIC L'ÉTAT ENGAGÉ À CONCRÉTISER DES POLITIQUES SOCIALES DURABLES

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, a réaffirmé, lundi dernier à Alger, l'engagement ferme de l'État en faveur de politiques sociales durables placant le citoyen au cœur des priorités d'intérêt public, notamment les catégories les plus vulnérables.

S'exprimant lors de la cérémonie de lancement de la carte électronique destinée aux personnes démunies non couvertes par la sécurité sociale, qu'elle a coprésidée avec le ministre du Travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale, M. Abdelhak Saïhi, la ministre a salué la qualité de la coordination institutionnelle entre les deux départements. Elle a souligné que cette synergie traduit une volonté politique claire de bâtir un système de solidarité plus efficace, équitable et durable. Mme Mouloudji a rappelé que le secteur de la solidarité nationale œuvre à la mise en place de mécanismes de soutien ciblés en direction des femmes cheffes de famille, des personnes en situation de handicap et des citoyens sans emploi, à travers l'octroi d'aides financières directes et la garantie d'une couverture sociale complète. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des allocations de solidarité forfaitaires, conçues pour répondre aux besoins essentiels des catégories fragiles.

Dans ce contexte, la ministre a mis en avant l'adoption de plusieurs décrets interministériels

constituant « le cadre opérationnel et réglementaire » de la mise en œuvre du décret exécutif n° 24-287. Ce texte définit les modalités d'accès aux soins médicaux pour les personnes démunies non assurées, en particulier celles atteintes de maladies chroniques, ainsi que leurs enfants mineurs à charge, garantissant ainsi « l'efficacité, la transparence et l'équité dans l'exercice de ce droit social fondamental ». Elle a précisé que parmi les arrêtés ministériels conjoints signés avec les ministères du Travail, de la Santé et des Finances figure celui fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de wilaya chargé d'examiner les demandes de médicaments émanant des personnes démunies non couvertes par la sécurité sociale. À ce titre, des instructions strictes ont été données afin d'assurer un suivi rigoureux de ce dossier dans chaque wilaya, ainsi qu'une évaluation continue de la mise en œuvre



du dispositif. Un second arrêté ministériel conjoint précise, quant à lui, la liste des médicaments concernés par cette prise en charge. La ministre a indiqué que cette liste comprend près de 1 000 médicaments, intégralement gratuits et entièrement financés par l'État à travers le budget du ministère de la Solidarité nationale, indépendamment du nombre ou du coût des ordonnances médicales.

La distribution et le suivi de ces médicaments seront assurés sous le contrôle des services de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), afin de garantir la transparence, la bonne gestion des ressources publiques et l'effectivité du droit à la santé pour les citoyens concernés. À travers ce dispositif, les pouvoirs publics entendent consolider les fondements de la justice sociale et réaffirmer le rôle de l'État comme garant de la solidarité nationale et de l'accès équitable aux soins.

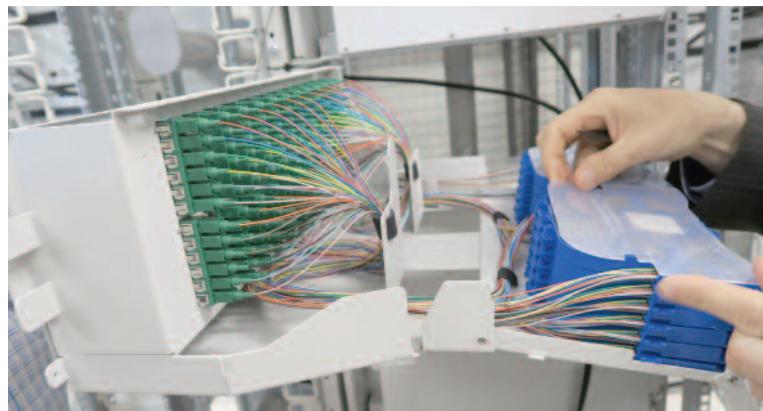
Abir Menasria

5G, eSIM, FIBRE... D'ICI DÉBUT 2027 : UNE COUVERTURE À 100 %

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a dévoilé lundi dernier les grandes lignes du plan d'action de son département pour l'année 2026, lors d'une réunion de coordination avec les responsables locaux du secteur. Une rencontre stratégique qui s'inscrit dans la continuité des réformes engagées ces dernières années et qui trace une trajectoire claire vers une transformation profonde de l'écosystème numérique national.

Dans son intervention, le ministre a d'abord dressé un bilan des réalisations enregistrées au cours de l'année écoulée, soulignant les progrès réalisés en matière d'infrastructures, de connectivité et de modernisation des services. Il a toutefois insisté sur le fait que les ambitions du secteur pour la période à venir dépassent la simple amélioration technique, reposant désormais sur une transformation structurelle fondée sur trois piliers majeurs : la modernisation, l'inclusion et la souveraineté numérique.

Au cœur de ce plan d'action figure l'accélération de la généralisation du très haut débit, considérée comme un levier central du développement économique et social. Le ministre a précisé que l'expansion du réseau de fibre optique constitue une priorité absolue, avec l'objectif affiché de



parvenir à une couverture intégrale du territoire national à l'horizon début 2027.

Cette ambition traduit une volonté politique claire de réduire durablement la fracture numérique entre les régions, en garantissant un accès équitable aux services numériques, y compris dans les zones rurales, enclavées ou à faible densité de population.

Le plan d'action 2026 prévoit également un renforcement significatif des technologies de nouvelle génération. Le ministre a évoqué la poursuite des préparatifs techniques et réglementaires liés à l'introduction de la 5G, appelée à soutenir des usages avancés dans des secteurs stratégiques tels que l'industrie, la santé, l'agriculture intelligente et les services urbains connectés.

Parallèlement, le développement de la technologie eSIM s'inscrit dans une logique de modernisation des

services mobiles et d'adaptation aux standards internationaux. Cette évolution vise à offrir davantage de flexibilité aux usagers tout en renforçant la sécurité et la gestion des réseaux.

Le recours aux solutions satellitaires et à l'Internet des objets (IoT) figure également parmi les axes majeurs du programme. Ces technologies sont appelées à jouer un rôle clé dans l'extension de la couverture aux zones les plus isolées, mais aussi dans l'optimisation des services publics, la gestion des ressources et la collecte de données à grande échelle.

MODERNISATION DES SERVICES POSTAUX ET INCLUSION FINANCIÈRE

Au-delà des infrastructures numériques, le plan d'action accorde une place importante à la modernisation des services postaux et financiers. Le ministre a annoncé

le renforcement du réseau postal, notamment par l'installation de distributeurs automatiques dans les zones à forte densité de population, afin de rapprocher les services des citoyens et d'améliorer leur accessibilité.

L'amélioration de la performance du réseau postal vise également à soutenir l'élargissement de l'accès aux services financiers de base, en particulier dans les régions où l'offre

bancaire demeure limitée. Dans cette optique, le secteur mise sur la diversification des produits, le développement des moyens de paiement électronique et la promotion des services financiers numériques, considérés comme des outils essentiels pour renforcer l'inclusion financière. À travers cette feuille de route, le ministère de la Poste et des Télécommunications entend ainsi poser les bases d'un écosystème numérique robuste, capable de soutenir la transformation de l'économie nationale, de stimuler l'innovation et de répondre aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises.

L'objectif de couverture nationale à 100 % d'ici début 2027 apparaît, dans ce contexte, non pas comme une simple promesse technique, mais comme un choix structurant qui engage l'avenir numérique du pays.

G. Salah Eddine

DOMAINE DE L'AQUACULTURE MARINE

DES OPÉRATEURS SAOUDIENS ET CHINOIS INTÉRESSÉS PAR L'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

Le directeur général de la pêche et de l'aquaculture, Miloud Tria, a reçu, lundi dernier, une délégation d'investisseurs saoudiens et chinois intéressés par la réalisation de projets structurants dans le domaine de l'aquaculture marine en Algérie, a indiqué un communiqué de la Direction générale.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts de soutien et d'encouragement de l'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Elle s'est tenue en présence de cadres de la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de représentants du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), précise la même source.

À cette occasion, un exposé détaillé a été présenté sur l'état actuel et les perspectives de développement de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie, mettant en avant les importantes potentialités dont dispose ce secteur à travers ses différentes filières.

Les mesures incitatives adoptées par l'État pour



accompagner et encourager l'investissement dans ce domaine ont également été abordées, avec un accent particulier sur les opportunités offertes dans les filières de l'aquaculture marine et continentale. Les avantages accordés à certaines espèces à forte valeur économique, telles que la daurade royale, le loup de mer et le tilapia rouge, ont aussi été mis en exergue.

L'exposé a, par ailleurs, porté sur les perspectives

de développement de l'aquaculture à moyen et long termes, soulignant l'importance de renforcer l'activité des écloseries et d'examiner la possibilité de lancer des projets dans le domaine de la creveticulture.

La rencontre a également permis d'évoquer la création éventuelle d'usines de fabrication de matériel de pêche, une démarche susceptible de renforcer l'intégration industrielle nationale et de soutenir la chaîne de production du secteur. De leur côté, les investisseurs ont exprimé un intérêt marqué pour les opportunités d'investissement disponibles, ainsi que pour les avantages accordés par l'État, affirmant leur volonté de concrétiser des projets en Algérie, au regard des perspectives prometteuses du secteur et du climat des affaires favorable instauré par les pouvoirs publics, conclut le communiqué.

Entre modernisation des filières et création de nouvelles chaînes industrielles, l'Algérie semble prête à transformer son littoral en un véritable hub économique pour l'aquaculture, ouvrant la voie à une croissance durable et à des partenariats stratégiques internationaux.

Cheklat Meriem

CARTE ÉLECTRONIQUE POUR L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS AU PROFIT DES DÉMUNIS SANS COUVERTURE SOCIALE

DES RÉFORMES SOCIALES PROFONDES ET HISTORIQUES

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saihi, accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a présidé, lundi dernier à Alger, la cérémonie officielle de lancement de la carte électronique permettant l'accès aux médicaments au profit des personnes démunies dépourvues de couverture sociale.

Dans son intervention, M. Saihi a précisé que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une décision souveraine traduisant une volonté politique affirmée visant à placer le citoyen au cœur des politiques publiques, tout en consacrant le droit à la santé, aux soins et aux médicaments comme un droit garanti par la Constitution. Il a souligné qu'à la suite de l'investiture du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie a connu une série de réformes sociales profondes et de décisions qualifiées d'historiques, ayant permis de réhabiliter l'Etat social et de mettre fin aux pratiques d'exclusion et de marginalisation. Ces réformes ont été accompagnées par la mobilisation d'importants moyens financiers et humains destinés à garantir la gratuité des



soins, à renforcer le système national de santé et à assurer une prise en charge globale et équitable de l'ensemble des citoyens. Le ministre a ajouté que cette carte électronique constitue un symbole d'une politique publique moderne fondée sur la numérisation, la transparence et l'égalité des chances, contribuant à l'élimination des lourdes bureaucratiques, à la préservation de la dignité du citoyen et à la garantie d'un accès direct, efficace et sécurisé aux médicaments pour les bénéficiaires. Il a également affirmé que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un processus global de

réformes conduit par l'État en coordination avec les différents secteurs concernés, visant à renforcer la solidarité nationale et à bâtir un État fort par sa justice sociale, moderne par ses outils, humain par ses décisions et fidèle à ses valeurs nationales et aux principes de Novembre. De son côté, la ministre de la Solidarité nationale, Soraya Mouloudji, a mis en avant les efforts consentis par son secteur en faveur de la prise en charge des catégories vulnérables, rappelant les différents mécanismes mis en place pour améliorer leurs conditions de vie, notamment au profit des bénéficiaires

de la prime forfaitaire de solidarité. Concernant la carte électronique, Mme Mouloudji a précisé qu'elle est destinée aux personnes démunies sans revenus ni couverture sociale, y compris les malades chroniques, ainsi que leurs enfants mineurs à charge, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 24-287 du 22 août 2024, fixant les modalités de prise en charge médicale des personnes démunies non assurées socialement, ainsi qu'aux décisions interministérielles

signées entre les secteurs concernés. Cette carte permet aux bénéficiaires et à leurs enfants mineurs de se procurer gratuitement les médicaments prescrits, conformément à la liste arrêtée par décision interministérielle du 13 juillet 2025, auprès des pharmacies conventionnées avec la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), tout en assurant une prise en charge médicamenteuse d'une durée de trois mois pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Cheklat Meriem

FORMATION PROFESSIONNELLE ADAPTER LA FORMATION AUX BESOINS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nassima Arhab, a souligné lundi dernier « l'importance stratégique » du nouveau modèle adopté dans son secteur, destiné à aligner la formation professionnelle sur les besoins réels du marché de l'emploi et des investissements, tout en renforçant les compétences nationales. Lors de son intervention sur le Forum de la Chaîne 1 de la Radio nationale, Mme Arhab a présenté le Cadre national de formation et de compétences, un outil central pour assurer la cohérence des programmes, développer une approche axée sur les compétences et faciliter l'intégration professionnelle des diplômés. Cette initiative s'inscrit dans une vision globale visant à améliorer l'employabilité, à développer les ressources humaines et à opérer une transition qualitative d'une formation fondée sur les programmes vers une formation véritablement orientée vers les compétences professionnelles directement employables. La ministre a expliqué que ce cadre permet de recenser les besoins en compétences à l'échelle locale et nationale et de coordonner les politiques de formation, d'emploi et d'investissement, «en adaptant les programmes aux exigences du marché, dictées par la nouvelle orientation de l'économie nationale et le développement durable,

conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune ». Elle a précisé que cette approche a permis de concentrer les efforts sur les spécialisations les plus demandées, orientant les jeunes vers ces secteurs tout en garantissant une formation de qualité, génératrice de nouveaux emplois et facilitant l'insertion professionnelle des diplômés des établissements de formation professionnelle et d'enseignement. Dans ce cadre, la ministre a annoncé la création de 18 Centres d'excellence, en partenariat avec des acteurs privés, dans divers domaines techniques et industriels. Selon Mme Arhab, le secteur met désormais un accent majeur sur une formation pratique de haut niveau, en phase avec les progrès technologiques et les exigences du marché, tout en encourageant l'innovation et le développement des compétences des jeunes Algériens. Elle a ajouté que cette approche s'accompagne d'une refonte du système éducatif et de la modernisation des programmes. Dix programmes de formation sont actuellement en cours de révision, avec un accent particulier sur l'apprentissage pratique, pour mieux adapter les acquis des stagiaires aux besoins du marché du travail, tout en tenant compte des spécificités de chaque wilaya. Mme Arhab a également annoncé le lancement d'un programme national

de développement des ressources humaines par l'expérience. Dans le même élan, la ministre a annoncé « le lancement de 180 centres de développement de l'entrepreneuriat, destinés à accompagner des milliers de porteurs de projets à l'échelle nationale ». Pour la deuxième session du programme de formation professionnelle de la rentrée 2025-2026, les spécialisations les plus demandées concernent « les technologies modernes (développement web, informatique et gestion de réseaux), l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la sécurité alimentaire ». Enfin, Mme Arhab a présenté le lancement imminent d'une plateforme d'apprentissage numérique, qui permettra aux candidats d'accéder à toutes les informations relatives aux méthodes de formation et aux spécialisations offertes. Cette plateforme offrira également un soutien personnalisé et des conseils pour orienter les stagiaires vers les parcours les plus adaptés à leurs projets et ambitions professionnelles. Cette refonte ambitieuse de la formation professionnelle place l'Algérie sur la voie d'une jeunesse mieux préparée et d'un marché du travail plus dynamique. Elle illustre l'engagement du pays à transformer les compétences en moteur concret de développement économique et social.

Abir Menasria

NOUVELLE PUBLICATION

YENNAYER : UN PATRIMOINE CULTUREL ET DES VALEURS DE SOLIDARITÉ ET D'UNITÉ NATIONALE

Le Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA) a annoncé la parution d'un numéro spécial de son magazine culturel « Yennayer », dédié aux célébrations nationales du Nouvel An amazigh 2976, organisées cette année dans la wilaya de Béni Abbès.

Publiée en trois langues – arabe, tamazight et français –, la revue est disponible en libre téléchargement sur le site officiel du HCA. Elle s'inscrit dans une démarche visant à consacrer Yennayer comme un moment fort qui « ravive la mémoire collective et le patrimoine culturel, tout en renforçant les valeurs de solidarité et d'unité nationale ». À travers ce numéro, le HCA propose une lecture globale de cet événement, en mettant en exergue ses dimensions historique, culturelle et citoyenne.

Dans son éditorial, le secrétaire général du HCA, Si El Hachemi Assad, souligne que le slogan choisi pour les célébrations officielles, « Yennayer brille pour l'Algérie victorieuse », constitue « un message fort » invitant à repenser la signification profonde de Yennayer. Il le qualifie notamment d'« acte de conscience civilisationnelle, de rayonnement culturel et de symbole de la victoire de l'Algérie par sa culture, son histoire et la solidité de son unité nationale, ainsi que par sa capacité à transformer la diversité en source de force et de créativité ». Selon M. Assad, Yennayer représente une étape renouvelée pour « ancrer les valeurs de solidarité, de dignité, de travail et d'attachement à la terre », des principes qui ont constitué, au fil des siècles, « le socle moral de la société algérienne ». Ces valeurs ont permis, ajoute-t-il, de « préserver l'identité nationale face aux tentatives d'effacement et d'exclusion, tout en renforçant l'esprit de citoyenneté active chez les générations montantes ». Le secrétaire général du HCA estime également que la transmission de

cet héritage passe aujourd'hui par « la promotion de la langue amazighe, la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, sa valorisation scientifique et culturelle, ainsi que par la transformation de la culture en véritable levier du développement durable et en outil de renforcement de la cohésion nationale et de consolidation des constantes fédératrices ». Dans cette optique, Yennayer 2026 est présenté comme « une promesse de continuité, un message d'espoir et un pont reliant le passé au présent, tout en jetant les bases d'un avenir algérien à l'identité affirmée, victorieux de son héritage et confiant dans son parcours ». Par ailleurs, la revue revient en détail sur le lancement des festivités officielles, marqué par le départ, depuis Alger vers Béni Abbès, de la caravane itinérante de Yennayer. « Ce choix symbolique d'un déplacement à travers le territoire national vise à rapprocher les institutions des citoyens et à consacrer le caractère itinérant et inclusif de Yennayer », souligne la publication, mettant en avant la portée fédératrice de cette initiative. Le numéro spécial propose également un panorama riche des activités organisées à l'occasion de ces célébrations. Il évoque notamment l'inauguration de la fresque « L'arabité et l'amazighité », réalisée sous la supervision du Musée national de la calligraphie islamique de Tlemcen, ainsi que l'aménagement d'un espace « marché de Yennayer », comprenant des stands de livres et des espaces dédiés aux start-up. Le programme a également été ponctué par une conférence scientifique sur « la

dimension historique et civilisationnelle de Yennayer et son lien avec le calendrier agraire », des spectacles artistiques, des expositions artisanales, des ateliers de traduction et un forum participatif destiné aux enfants autour du thème « Yennayer, symbole de diversité et d'unité ». Le magazine met en lumière les partenariats du HCA, qualifiés de « stratégiques » et inscrits dans « une vision durable », tout en revenant sur l'organisation de la sixième édition du Prix du président de la République de la littérature et de la langue amazighe, qui a enregistré la participation de 143 candidats.

Cheklat Meriem



CHRONIQUES DES ANNÉES DE SIÈGE EN PREMIÈRE MONDIALE À LA BERLINALE 2026

Le long métrage *Chroniques des années de siège* sera présenté en première mondiale à la Berlinale dans le cadre de la sélection officielle, au sein de la compétition « Perspectives », qui se déroulera du 12 au 22 février 2026. Réalisé par le cinéaste palestinien Abdallah Alkhatib, le film est produit par Taghyeddine Issaad (Évidence Films) et Salah Issaad (Issaad Film Productions), en coproduction avec l'artiste et producteur Sofiane Zermani (Fianso).

Plongé au cœur d'un camp de réfugiés palestiniens soumis à un siège, le récit suit le quotidien bouleversé d'un groupe de femmes et d'hommes ordinaires. Enfermement, pénurie et attente transforment chaque geste en choix décisif, où la survie ne se mesure pas uniquement à l'aune du matériel, mais aussi des liens humains. Adoptant un point de vue palestinien assumé, le film priviliege une approche chorale et intime, attentive aux silences, aux regards et aux solidarités qui persistent malgré la contrainte. L'histoire s'inspire directement de l'expérience personnelle du réalisateur durant le siège du camp de Yarmouk, un vécu fondateur qui irrigue l'écriture du film. Tout en s'affranchissant de repères temporels et géographiques précis, *Chroniques des années de siège* fait résonner une mémoire palestinienne transgénérationnelle, de la Nakba à aujourd'hui.

Le film réunit des talents issus de plusieurs pays, notamment de Palestine, de Jordanie, de Syrie et d'Algérie. On y retrouve Idr Benabouche et Ahmed Zitouni, aux côtés du jeune comédien Wassim Fédrice, figure montante de la nouvelle génération. Tourné en partie à Batna avec une équipe algérienne, ce long métrage a bénéficié du soutien du ministère algérien de la Culture et des Arts dans le cadre de l'aide à la postproduction.

R. C.

www.alger16.dz
Alger16 quotidien



LE DÉVELOPPEUR CONFIRME L'ARRÊT DU SUPPORT TECHNIQUE

FORZA MOTORSPORT EST MORT ?

Turn 10 Studios ne fournira plus de nouveau contenu pour Forza Motorsport, a annoncé le développeur lundi, alors qu'il redirige ses ressources pour aider Playground Games à développer Forza Horizon 6 pour une sortie en 2026. Cette décision marque la fin du développement actif du titre de simulation de course un peu plus de deux ans après son lancement en

octobre 2023. Turn 10 a confirmé qu'il n'introduira plus de nouvelles voitures, pistes, fonctionnalités ou corrections de bugs régulières à l'avenir, bien que les serveurs en ligne resteront actifs et que le studio continuera d'organiser des événements spéciaux et de réintroduire du contenu précédemment publié sur une base mensuelle. « Alors que notre équipe se concentre sur la fourniture de la meilleure expérience possible avec

Forza

Horizon 6 en 2026, nous ne prévoyons pas d'introduire de nouvelles voitures, pistes, fonctionnalités ou corrections de bugs régulières pour Forza Motorsport », a déclaré Turn 10 dans son article de blog bilan de l'année 2025. Le studio a souligné qu'il continuera à soutenir le jeu en « maintenant les serveurs en ligne actifs, en organisant des événements spéciaux et des compétitions, et en réintroduisant les Featured Tours et les voitures de récompense précédemment publiées sur une base mensuelle ». L'annonce fait suite aux licenciements dévastateurs au sein du studio en juillet 2025, lorsqu'environ 50 pour cent du personnel de Turn 10 — environ 70 employés — ont été éliminés dans le cadre de la restructuration plus large de Microsoft qui a affecté 9 000 travailleurs dans l'ensemble de l'entreprise. Bloomberg a rapporté à l'époque que les

suppressions d'emplois avaient considérablement impacté l'équipe de Forza Motorsport.

L'horizon est prioritaire Forza Horizon 6, annoncé au Tokyo Game Show en septembre 2025, sortira d'abord sur Xbox Series X|S et PC en 2026, avec une sortie sur PlayStation 5 prévue ultérieurement. Le jeu se déroulera au Japon, le lieu le plus demandé de la franchise depuis le début de la série. Playground Games dirige le développement avec le soutien de Turn 10. Ce changement reflète la priorité donnée par Microsoft à la série Horizon, plus rentable commercialement, par rapport aux jeux de simulation traditionnels Motorsport. Bien que Forza Motorsport ait été salué pour sa physique de conduite et ses réalisations techniques, les critiques ont noté moins de voitures et de circuits que dans les précédentes éditions ainsi que divers problèmes au lancement. Horizon 5, au style arcade, est devenu l'un des jeux les plus vendus sur PlayStation 5 après sa sortie sur la plateforme en avril 2025. Turn 10, créé en 2001 comme réponse de Microsoft à la franchise Gran Turismo de Sony, a exclusivement développé la série Forza Motorsport tout au long de son histoire. La sortie de 2023 représentait le huitième opus principal de la franchise.



BATTLEFIELD 6 EXPLOSE TOUS LES COMPTEURS ET PRÉPARE DÉJÀ LA SUITE

Battlefield Studios a présenté les priorités de développement pour 2026 et révélé des statistiques d'engagement stupéfiantes de la première saison de Battlefield 6 alors que le développeur ralentit ses activités pour les vacances. Dans une mise à jour communautaire publiée jeudi, le studio a confirmé qu'il se concentrera sur le raffinement du gameplay de base et l'expansion du contenu tout au long de la nouvelle année tout en teasant le retour d'un hélicoptère favori des fans.

Selon le développeur, les joueurs de Battlefield 6 ont accumulé 383,5 millions d'heures de jeu à travers plus de 1,7 milliard de parties en 2025, réalisant 12,4 milliards de kills et 871 millions de réanimations. La classe Ingénieur s'est révélée la plus populaire avec 28%, devançant de justesse le Support (27%) et l'Assaut (26%), tandis que l'Éclaireur était en queue avec 19%. Les joueurs ont également détruit 102 millions d'hélicoptères et de jets, les ingénieurs éliminant à eux seuls plus de 18 millions de chars.

Saison 2 et au-delà

Le studio a confirmé que de nouvelles cartes et armes arriveront tout au long de 2026 pour "introduire de nouvelles opportunités tactiques et faire évoluer l'expérience de manière significative",

bien que les détails spécifiques restent confidentiels jusqu'au début de l'année prochaine. La Saison 2 devrait être lancée à la mi-janvier suite à la mise à jour Winter Offensive de la Saison 1, qui s'est terminée le 9 décembre. Battlefield Studios a également teasé le retour de l'hélicoptère AH-6 Little Bird, en écrivant : "pour ceux qui surveillent les cieux... oui, un certain Little Bird est impatient de revenir dire bonjour". L'hélicoptère d'attaque agile, un pilier de la série dans Battlefield 3 et 4, a été très demandé par la communauté depuis le lancement. Le développeur prévoit d'étendre Battlefield Labs, le programme de tests expérimentaux, en "intégrant davantage son

expérimentation dans l'expérience en direct" en 2026. Pour les fans du battle royal REDSEC, le studio a reconnu le travail en cours sur le support du mode solo, déclarant qu'ils "travaillent sur les détails

techniques pour le livrer à un niveau de qualité qui convient à Battlefield". Battlefield 6 est devenu le jeu le plus vendu de 2025 aux États-Unis, dépassant Call of Duty: Black Ops 7 pour revendiquer la première place. Le jeu s'est vendu à 7 millions d'exemplaires lors de ses trois premiers jours et est devenu le titre le plus rentable de l'histoire de la franchise, dépassant les ventes totales de Battlefield 1 en un seul mois.





ALGER16,
le quotidien
du Grand Public



TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

OREILLE QUI SIFFLE : QUELLES SONT LES CAUSES ?

■ **Avoir une oreille qui siffle : c'est une expérience que l'on a tous eue au moins une fois. Les sifflements ou bourdonnements d'oreille sont aussi appelés acouphènes. Il s'agit d'un trouble assez fréquent, pouvant survenir de façon plus ou moins brutale, transitoire ou continue. Généralement bénins, les bruits d'oreille peuvent avoir de nombreuses causes.**

AVOIR LES OREILLES QUI SIFFLENT : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un bruit parasite que la personne entend alors qu'il n'y a généralement pas de source auditive réelle. Ce sifflement peut être perçu dans une oreille ou les deux, de façon occasionnelle, intermittente ou continue.

Pour qualifier ces bruits parasites qui peuvent prendre différentes formes comme un sifflement, un bourdonnement, martellement, cliquetis... on utilise le terme générique d'acouphènes. On distingue :

- les acouphènes objectifs, très rares (liés à un bruit réel et mesurable) ;
- les acouphènes subjectifs, beaucoup plus fréquents.

Certaines personnes atteintes de sifflement d'oreille souffrent également d'une hyperacusie, à savoir une intolérance aux bruits forts ou ont une perception forte de sons perçus normalement comme faibles.

QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUE DE CES SIFFLEMENTS DANS LES OREILLES ?

Certaines personnes sont plus sujettes à développer des sifflements d'oreille :

- les personnes âgées, en raison de la détérioration physiologique des mécanismes de l'audition avec l'âge ;
- les hommes, plus touchés que les femmes par ce type de symptômes ;
- les personnes exposées au bruit grâce à leur profession notamment.

Le stress n'est pas un facteur de risque, mais il peut augmenter la perception de ce sifflement et donc agraver son impact sur la qualité de vie.

QUELLES SONT LES CAUSES DES SIFFLEMENTS D'OREILLE ?

De multiples causes peuvent être à l'origine de ces sifflements d'oreille temporaires ou continus.

L'EXPOSITION À UNE SOURCE SONORE TRÈS FORTE

Après l'exposition à un fort bruit (concert, soirée en discothèque, etc.), il arrive de percevoir des sifflements dans les oreilles. L'exposition à un bruit trop intense (2 heures dans un environnement sonore atteignant 91 dB ou 15 minutes à 100 dB). Tous sont généralement transitoires, le temps que les cellules auditives de l'oreille récupèrent.

L'EXPOSITION À UN SON VIOLENT OU UN CHOC

L'exposition à un son violent ou un choc peuvent entraîner une atteinte irréversible de l'oreille interne, avec ou sans perforation du tympan. Ce type de traumatisme auditif est une urgence, et nécessite de consulter un spécialiste sans tarder.

UN BOUCHON DE CÉRUMEN

Il arrive que le cérumen s'accumule dans le conduit auditif.

La formation d'un bouchon de cérumen est favorisée par un nettoyage inapproprié et répété des oreilles au coton-tige, des baignades, l'utilisation fréquente de bouchons d'oreille et le port d'appareils auditifs, mais aussi certaines particularités anatomiques (forte production de cérumen, forte pilosité dans le conduit auditif externe qui empêche le cérumen de s'évacuer correctement, conduit auditif de faible diamètre).

L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

L'hypertension artérielle se caractérise par une pression anormalement forte (supérieure ou égale à

140/90) du sang sur la paroi des artères, même au repos ou en l'absence de stress.

Les sifflements et bourdonnements d'oreille font partie des symptômes de l'hypertension artérielle. La forte pression sanguine rend le flot sanguin plus audible, d'où ces acouphènes dits pulsatifs. D'autres pathologies touchant les vaisseaux sanguins peuvent également être à l'origine de ces acouphènes pulsatifs.

LA PERTE D'AUDITION DUE À L'ÂGE

Des sifflements et autres acouphènes peuvent être le signe précurseur d'une perte d'audition, notamment chez la personne âgée. On parle de presbyacoutie.

UNE ANOMALIE DE L'OREILLE INTERNE

Une malformation vasculaire, des contractions musculaires anormales, une lésion de la cochlée (partie de l'oreille interne où se trouve l'organe récepteur de l'audition, l'organe de Corti) peut être à l'origine de sifflements qui seront objectifs, c'est-à-dire réels et mesurables.

LA PRISE D'CERTAINS MÉDICAMENTS

Certains médicaments pris au long cours sont ototoxiques : ils sont potentiellement toxiques pour les oreilles. Ils peuvent endommager les cellules de l'oreille interne et entraîner, entre autres désagréments, des sifflements. Certains sont des ototoxiques définitivement prouvés :

- certains antibiotiques ;
 - des diurétiques ;
 - des salicylates (aspirine et drogues apparentées) ;
 - des drogues ordonnées contre le paludisme et d'anticancéreux.
- D'autres sont potentiellement ototoxiques en particulier après un usage prolongé ou à hautes doses :
- l'ibuprofén (Advil, Nurofen) ;
 - la quinine ;
 - certains anti-dépresseurs comme l'imipramine (Tofranil).

LA MALADIE DE MÉNIÈRE

Cette maladie, dont la cause reste à ce jour inconnue, se manifeste sous forme de crises associant différents symptômes.

AUTRES CAUSES

De nombreuses autres causes peuvent être à l'origine d'un sifflement d'oreille :

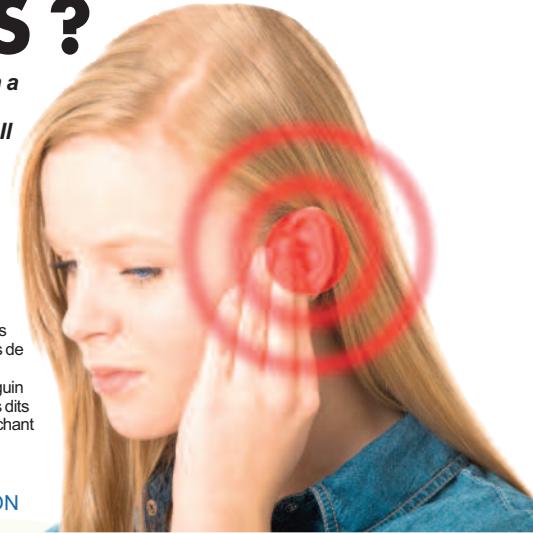
- une otite moyenne ;
- une otosclérose ;
- un traumatisme crânien ;
- un torticolis ;
- une obstruction du canal auditif, etc.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ? LES COMPLICATIONS ASSOCIÉES À LA CAUSE DU SIFFLEMENT D'OREILLE

Un bouchon de cérumen peut entraîner une baisse transitoire de l'audition.

L'hypertension est un important facteur de risque :

- de maladies cardio-vasculaires ;
- d'une insuffisance rénale ;
- d'une lésion de la rétine.



NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ SAMU
021.67.16.16/ 67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.58.32.32/ 58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/ 62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI BOUMEDIENE
021.54.15.15

AIR ALGERIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/ 73.16.10

ENMTV
021.42.33.11/12

SNTF
021.76.83.65/ 73.83.67

SNTR
021.54.60.00/ 54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.24.59.70/85

Hôtel El-Djazair
021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10/17

Pour vos petites annonces: UN SEUL JOURNAL

Les petites annonces sont à 150 DA seulement

Anniversaires, félicitations... à 300 DA seulement

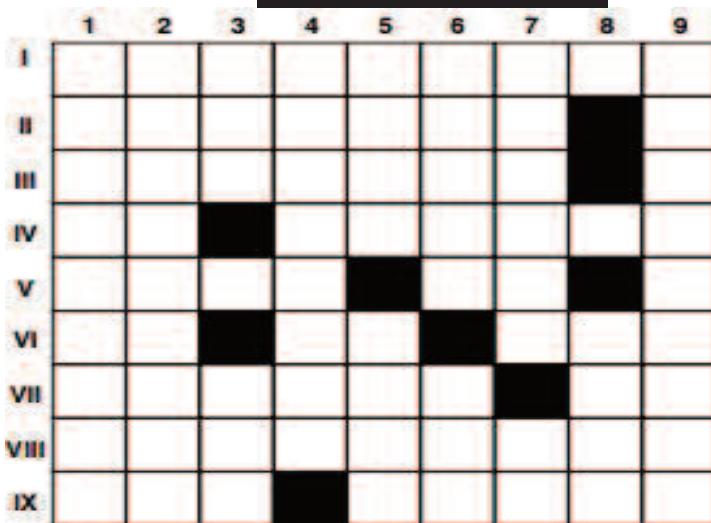
ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

Mots Croisés N°1326



HORizontalement

I. Permutation. II. Ça fait mauvaise impression. III. L'enfer du GI. IV. Argent. Barrent. V. Démentis. Etain. VI. Con sur les bords. Drame oriental. Un proche. VII. Tira la langue. L'opinion. VIII. Ductile. IX. Sans eau. Saule.

Verticalement

1. Parties remises. 2. Excentrique. 3. Aurochs. Etendue d'eau. 4. Vespasiennne. 5. Volcan. Prénom allemand. 6. Changeais de timbre. Planche. 7. Conduisit. Mesure l'intelligence. 8. Grimace. 9. Se déplacer à pas de souris.

SOLUTION N°1325

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
P	A	R	C	H	E	M	I	N	E
E	O	A	E	X	M	E	E	A	
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N
R	S	G	T	D	E	U	T	I	L
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H
									E

CHOISI LE BON CHEMIN

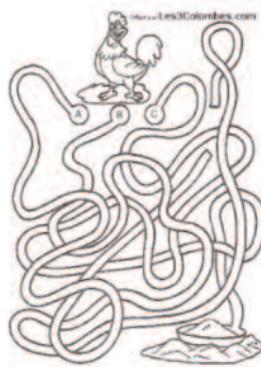


PHOTO DU JOUR



Un chien qui court à tous les sports...

SOLUTION N°1325

6	4	3	5	7	1	8	9	2
7	2	8	3	9	4	5	6	1
1	5	9	2	8	6	7	3	4
4	3	6	9	2	5	1	7	8
8	1	2	6	4	7	3	5	9
9	7	5	1	3	8	4	2	6
5	8	7	4	6	9	2	1	3
3	9	4	7	1	2	6	8	5
2	6	1	8	5	3	9	4	7

MOTS MÊLÉS

L	S	P	I	S	T	E	E	D	A	L	A	C	S	E	E
E	O	A	E	X	M	E	E	A	M	A	R	O	N	A	P
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R	A	N	S	T	A	S
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T	T	O	E	R	E	E
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E	A	I	T	C	R	D
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L	M	S	T	A	T	N
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A	A	N	E	M	R	A
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H	S	E	U	P	E	H
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C	S	C	Q	I	K	I
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D	I	S	A	N	K	M
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I	F	A	R	G	I	A
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N	I	N	G	N	N	L
R	S	G	T	D	E	U	T	I	L	A	E	A	G	A	
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N	T	E	E	I	E	Y
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E	R	E	S	T	G	A
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H	E	U	S	E	S	E

ALPAGE
ALPES
ALPINISME
ALTITUDE
ANDES
APLOMB
ARMOR
ASCENSION
BALISAGE
CAMPING
CANYONING
CASCADE

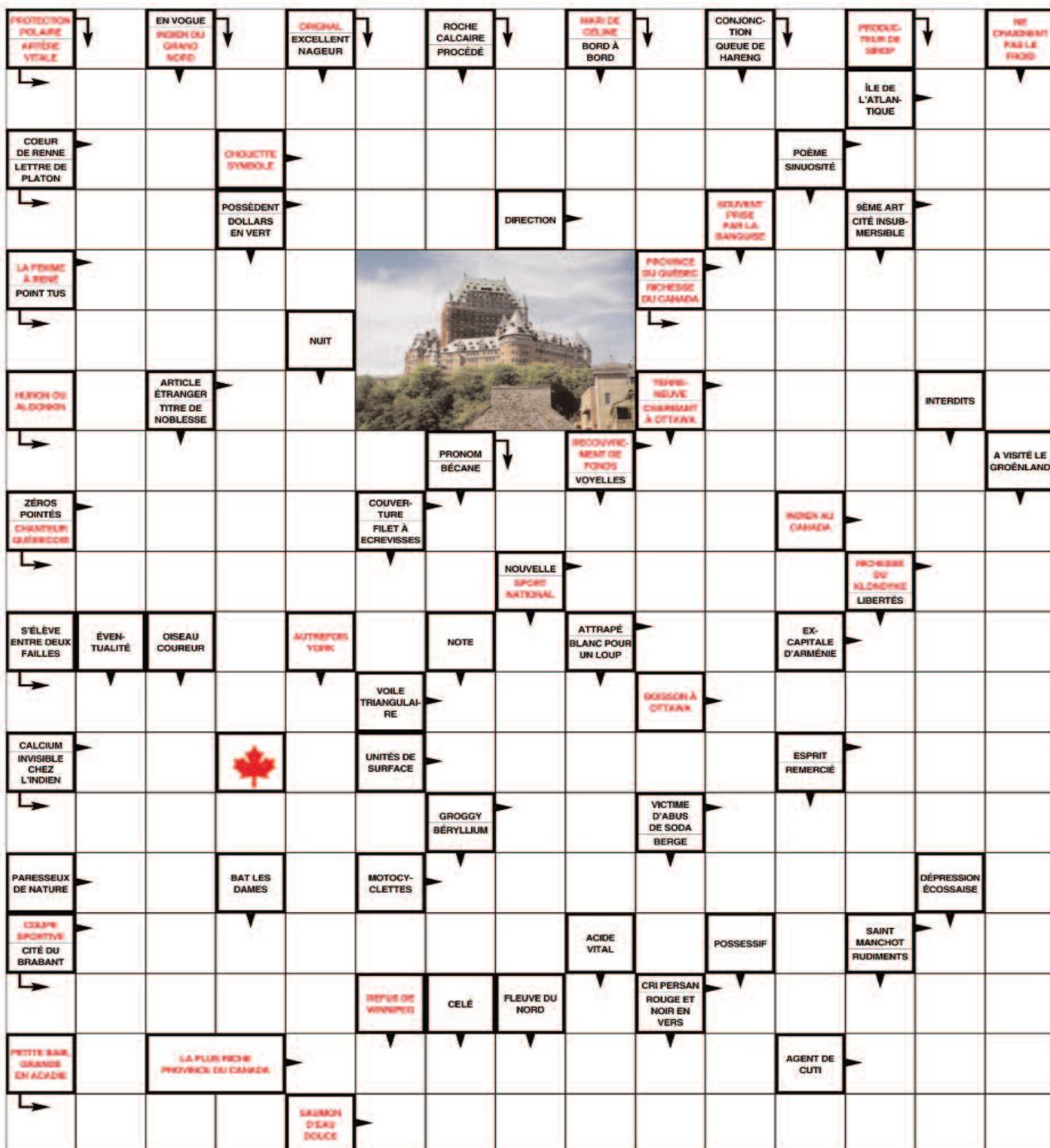
CHALET
DÉGEL
ESCALADE
EVEREST
FORÊT
HIMALAYA
GLACIER
MASSIF
MONTAGNE
NEIGE
OISANS
PANORAMA

PISTE
RANDONNÉE
RAQUETTES
REMONTÉE
ROCHEUSES
SIERRA
SOMMET
TÉLÉPHÉRIQUE
TERTRE
TOURISME
TRANSAT
TREKKING

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°311

Le mot-mystère est : FINALE

Mots Fléchés N°1234



LES 7 ERREURS



ALGER16
Votre journal !



SOLUTION N°1233





CAN 2025

L'ÉDITION DE LA HONTE !

La 35^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations restera comme l'un des épisodes les plus controversés de l'histoire du football africain. Loin de célébrer l'excellence sportive et l'unité du continent, cette CAN a cristallisé critiques, polémiques et soupçons, au point d'être unanimement qualifiée par des journalistes sportifs algériens et internationaux comme la pire édition jamais organisée, au regard de l'ampleur des dysfonctionnements enregistrés.

Au cœur des critiques, une compétition entachée de graves manquements organisationnels, d'erreurs arbitrales répétées et de décisions litigieuses qui ont profondément altéré l'équité sportive. Pour de nombreux observateurs, cette édition restera associée à une image de "déliquescence et de corruption" ayant durablement terni la crédibilité de la Confédération africaine de football (CAF) et fragilisé la réputation d'une compétition pourtant classée parmi les plus importantes au monde.

Les conséquences de ces dérives ne se sont pas limitées à des polémiques médiatiques. Elles ont eu un impact direct et concret sur le parcours de plusieurs sélections majeures du continent. L'Algérie, l'Égypte et le Nigeria figurent parmi les équipes qui, selon les analystes, ont payé le prix fort d'un arbitrage jugé défaillant et orienté. Même le Sénégal, pourtant sacré champion d'Afrique au terme d'une finale tendue face au pays hôte, n'a pas échappé à ces pratiques contestées, remportant le trophée malgré un contexte marqué par des pressions, des manœuvres et des intrigues ourdies en coulisses.

Dans ce climat lourd, le président de l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONUSA), Youcef Tazir, a dressé un constat sévère. Il a souligné que cette édition a révélé de profondes insuffisances, tant sur le plan technique qu'organisationnel, affectant directement le déroulement de la compétition. Selon lui, l'arbitrage s'est imposé comme le véritable point noir du tournoi, avec l'apparition d'un favoritisme clair et manifeste en faveur de l'équipe du pays organisateur dès les premières rencontres.

L'interrogation soulevée par Tazir sur les méthodes de la commission d'arbitrage de la CAF est lourde de sens. Le retard dans l'annonce des arbitres à partir des quarts de finale, ainsi que les changements opérés à la dernière minute, ont nourri un climat de suspicion généralisée. Des décisions perçues

intérêts et les ambitions du pays hôte ont contribué à "semcer le doute et la suspicion quant à la probité et à la crédibilité de la compétition".

Dans une déclaration particulièrement alarmante, il a affirmé que "ces éléments, à eux seuls, suffisent à confirmer l'enlisement de l'arbitrage dans le marécage de la corruption". Un constat d'autant plus préoccupant que les critiques n'ont pas émané uniquement des équipes lésées, mais également de journalistes et d'analystes internationaux réputés pour leur neutralité, soucieux de préserver l'image et l'avenir du football africain.

Cette analyse est partagée par plusieurs figures reconnues de la presse sportive, à l'image de Fodil Ahfayad, qui estime que "l'arbitrage a été effectivement le point noir du tournoi et a porté atteinte en profondeur à la crédibilité de l'une des plus anciennes compétitions continentales, classée troisième au monde en termes d'importance, et bénéficiant habituellement d'une large couverture médiatique internationale". Une atteinte qui dépasse le simple cadre sportif pour toucher à la confiance des supporters, des joueurs et des partenaires institutionnels.

Face à la gravité de la situation, plusieurs médias africains ont appelé à une réaction ferme des instances influentes du football continental. Ils exigent des mesures concrètes pour mettre fin aux "symboles de la corruption" et dénoncent l'influence directe exercée par certaines parties puissantes sur les décisions arbitrales et organisationnelles.

De son côté, le journaliste Reda Abbas a livré un témoignage accablant, affirmant que le pays organisateur a eu recours à "tous les moyens illégitimes et méthodes illégales pour s'emparer du trophée". Il a notamment évoqué l'absence de mesures de sécurité et d'encadrement lors de l'arrivée de la sélection sénégalaise à la gare de Rabat, des conditions d'hébergement indignes d'un événement continental de cette envergure, ainsi que de graves dysfonctionnements liés à la billetterie.

Ces dépassements ont d'ailleurs été signalés dans un communiqué officiel de la Fédération sénégalaise de football, renforçant la crédibilité des accusations portées. Pour Abbas, "ces pratiques douteuses ont confirmé, dès le début du tournoi, les desseins du pays organisateur de remporter le trophée en dehors du terrain".

La polémique a dépassé les frontières du continent africain. Le journaliste Gregory Schneider a abordé ces dérives dans une émission spéciale diffusée sur la chaîne française L'Équipe, affirmant que le pays organisateur a fait usage de l'argent de la corruption comme levier décisif dans sa quête du titre. Selon lui, ces pratiques sont le fait d'acteurs rompus aux jeux d'influence en



coulisses, capables de manipuler les rouages du système pour orienter le cours de la compétition.

Schneider a insisté sur le fait que ces dérives "nuisent avant tout à l'image du football africain, en constante évolution, et qui, au lieu de poursuivre sa trajectoire ascendante, se retrouve brutalement freiné par des pratiques qui resteront gravées dans son histoire". Une régression qui menace directement l'attrait et la crédibilité d'un football africain en quête de reconnaissance mondiale.

Face à ce tableau sombre, de nombreuses voix se sont élevées pour appeler la Fédération internationale de football (Fifa) à intervenir. L'objectif est clair : empêcher la répétition de telles dérives, qualifiées de "mascarades", qui risquent de briser la passion d'une génération entière de jeunes talents africains et de compromettre l'avenir du football continental.

UN SCANDALE

On peut dire ce qu'on veut mais la CAN 2025 restera gravée dans les mémoires, mais pas pour les raisons qu'on espérait. Cette édition, censée célébrer le football africain dans toute sa splendeur, a au contraire révélé les fragilités et les dérives systémiques du continent en matière d'organisation sportive. Chaque match, chaque décision arbitrale, chaque protocole logistique a laissé transparaître un malaise profond : un tournoi où l'excellence sur le terrain était constamment éclipée par la confusion et le favoritisme manifeste. Le spectateur n'était plus simple témoin d'un championnat, mais d'une succession de polémiques et d'injustices qui ont transformé le terrain de jeu en une scène de théâtre politique.

Ce qui frappe, au-delà des erreurs techniques et des carences logistiques, c'est l'impression que la CAN 2025 a été orchestrée pour servir des intérêts extra-sportifs. Les joueurs, malgré leur talent et leur engagement, ont été les victimes collatérales d'un système où la transparence et l'équité semblaient reléguées au second plan. La suspicion permanente, la modification des arbitres à la dernière minute, et le traitement inégal des équipes ont donné l'impression d'un tournoi où le trophée pouvait se gagner en coulisses, avant même que le ballon ne touche le sol.

Le vrai drame de cette édition, c'est qu'elle n'a pas seulement terni l'image de la compétition. Elle a ébranlé la confiance. La confiance des supporters, des joueurs et des observateurs internationaux envers le football africain, déjà en quête de reconnaissance mondiale. Quand un événement censé incarner l'unité et la fierté du continent devient une vitrine de dysfonctionnements et de manœuvres

douteuses, c'est tout le projet de rayonnement sportif africain qui vacille. La CAN 2025 aura laissé un héritage paradoxal : des exploits sur le terrain, mais une blessure profonde dans l'âme même du football africain. Elle impose une urgence incontournable : celle de réformer en profondeur les instances organisatrices, d'ériger des normes de transparence et de justice qui transcendent les intérêts ponctuels, et de rétablir enfin la crédibilité d'une compétition qui devrait être une fierté, et non un scandale.

Si rien n'est fait, les jeunes talents africains, porteurs de la promesse du futur, risquent de voir leur passion étouffée par le cynisme institutionnel. La CAN 2025 n'a pas seulement été une compétition ratée ; elle a été un signal d'alarme, un rappel brutal que le football africain, pour continuer à grandir, doit se réinventer et se purifier de ses dérives.

Cette CAN, au lieu d'être une vitrine du progrès du football africain, s'impose ainsi comme un signal d'alarme majeur. Un rappel brutal que sans réformes profondes, sans transparence et sans indépendance réelle des instances arbitrales, le football africain continuera de payer le prix de pratiques qui le tiennent vers le bas, au détriment du jeu, des joueurs et des peuples qui y croient encore.

G. Salah Eddine



comme alignées sur les

MC ALGER/REVOILÀ LA LIGUE DES CHAMPIONS PASSER À UN AUTRE CAP DANS LES AMBITIONS !

Leader incontesté du championnat de Ligue 1, déjà champion d'hiver avec 12 points d'avance, fraîchement auréolé de la Supercoupe d'Algérie 2025, quart de finaliste de la Coupe d'Algérie 2026, le MC Alger est loin de s'en contenter. Pour les Algérois, le parcours ne sera abouti qu'avec une consécration en Ligue des champions.

Le Mouloudia aspire à vraiment passer un cap dans les consécrations. «Notre objectif est de décrocher une deuxième étoile continentale», voilà une phrase déjà entonnée par le président Hadj Rdjem par le passé. Le rêve ne date pas d'aujourd'hui, en effet. Le président mouloudéen en avait fait part dès sa première prise de fonction. Avec les acquis réalisés, une équipe qui domine en long et en large la compétition nationale, un football attractif, un public de plus en plus large, une infrastructure de haut standing, un bailleur de fonds qui assure et rassure, le MCA est désormais en droit d'avoirdes ambitions plus cotées. Sa position dans le championnat national lui donne en tout cas de sérieux arguments à

prétendre à mieux. La récente consécration en Supercoupe d'Algérie ne peut que conforter une telle avidité à aller chercher encore ce qu'il y a de meilleur. L'équipe paraît de plus bien fournie, armée et déterminée à oser ce pas, à la conquête d'un autre standing au niveau continental. «Le Mouloudia est un très grand club qui doit truster les titres au niveau domestique. Ce n'est que le début et j'espère que ce trophée sera le premier d'une longue série. Je suis content pour mes joueurs, le président, le staff technique, celui médical et pour les supporters. C'est une soirée qui s'inscrira à jamais dans l'histoire du club et dans cette épreuve. Je suis fier de mes joueurs qui ont eu du caractère pour l'emporter», avait déclaré Mokwena après que son équipe s'était adjugé le titre de super champion devant l'USM Alger, samedi dernier. Le technicien sud-africain sait pertinemment que son recrutement obéit à un objectif qui va au-delà de ces distinctions locales. Et par ses propos, il semble bien en phase avec les aspirations de la direction du club qui l'a embauché.

LA DOUBLE CONFRONTATION FACE AU LUPOPO, UN VIRAGE IMPORTANT À NE PAS MANQUER

Le président du conseil d'administration du MCA le dit plus ouvertement. «Je vous confirme que Mokwena veut gagner la Ligue des champions. Il a cette ambition



de faire briller le Mouloudia au niveau continental», a appuyé Hadj Rdjem. Cependant, pour y arriver, il faudra déjà parvenir à faire mieux que lors de la précédente édition. L'an dernier, le club avait été stoppé dans cette aventure qui passionnait déjà un certain mercredi 9 avril 2025, après un match nul vierge (0 - 0) obtenu à Johannesburg face aux Orlando Pirates, en quarts de finale retour. Lors du match aller disputé au stade du 5-Juillet, les Vert et Rouge s'étaient fait avoir en s'inclinant sur le score de 0 à 1. Dans sa nouvelle campagne africaine en cours, le MCA n'a pas eu le plus prometteur des démarques avec une première défaite (2

- 1) en déplacement contre Al Hilal du Soudan le 21 novembre dernier, puis en concédant un nul vierge (0 - 0), une semaine après en recevant Mamelodi Sundowns à Alger. Ce qui lui vaut cette troisième place avec un seul point dans le groupe C, derrière ses deux premiers adversaires qui cumulent chacun 4 points. Lors de la troisième journée, le MCA jouera le dernier du groupe, le représentant de la RD Congo, St Eloi Lupopo, chez ce dernier, dimanche prochain à partir de 14 heures, avant de le recevoir le 30 janvier à Alger. Cette double confrontation se présente dès lors comme le virage à ne pas rater pour les Mouloudéens. Leur avenir dans cette compétition qui les fait tant rêver en dépendra, vraisemblablement, en grande partie.

Djaffar Chilab

FAF/LICENCE D'ENTRAÎNEUR CAF A, LICENCE DE PRÉPARATEUR PHYSIQUE... LA DTN MET LE PAQUET SUR LA FORMATION

Le département formation de la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de football (FAF) multiplie les stages de formation au profit de plusieurs catégories d'intervenants du football national. Dans le cadre de ce vaste programme mis en place, la DTN indique qu'elle organisera le module 5 de la formation CAF A pour les candidats des 3e et 4e groupes, inscrits sur la plateforme de la CAF et confirmés par le système en 2025, dès la deuxième semaine du mois de février prochain. Le stage aura lieu du 7 au 12 février 2026, au Centre de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka dans la wilaya de Tipaza, informe une communication fédérale diffusée sur les réseaux de l'instance. En prévision du lancement de la formation, l'instance invite les participants « à s'acquitter des frais de participation, fixés à 70 000 DA, par virement bancaire à la «Banque extérieure d'Algérie (BEA), Agence 00900 Dely Brahim (090). Numéro de compte : 9009050083-65». Après cela, «le bordereau de versement devra être transmis avant le 25 janvier 2026 à l'adresse électronique suivante : dttnforcaf@faf.dz », précise la même source. Dans un tout autre registre, la DTN «informe les candidats concernés que les inscriptions au module 3 de la

formation fédérale des préparateurs physiques et de la performance sont officiellement ouvertes. Ce troisième module sera organisé pour les groupes 1 et 2 de la région d'Algier respectivement du 31 janvier au 4 février et du 7 au 11 février 2026. Le groupe 1 d'Annaba est concerné du 7 au 11 février 2026, tandis que le stage du groupe 1 d'Oran interviendra du 7 au 11 février 2026. Enfin, le groupe 1 d'Ouargla aura sa formation du 7 au 11 février 2026. La DTN mentionne dans un communiqué diffusé à ce sujet que «les candidats appartenant à ces groupes sont invités à confirmer leur participation au module 3 par le paiement des frais d'inscription, fixés à 70 000 DA, à verser sur le même compte de la FAF ouvert auprès de la Banque extérieure d'Algérie, agence de Dely Brahim». La confirmation de participation devra être effectuée par l'envoi du bordereau de versement à l'adresse électronique Email dtn.php@faf.dz, et ce avant le 29 janvier 2026. L'instance promotrice de la formation précise, par ailleurs, que «les candidats sont tenus de présenter les originaux des bordereaux de versement lors de leur arrivée au stage». Et «aucune inscription ne sera validée sans la présentation de ces documents», met en garde la DTN. D. C.

Boudjemaâ 1^{er} libéré, Hameri, Mouali priés de trouver un club

Au chapitre des noms mis sur la liste de départ de la JS Kabylie, il y a déjà l'arrière gauche Mouali et le milieu offensif Haméri qui étaient déjà certains de ne pas être retenus durant cette phase retour de la saison. Les deux joueurs écartés par le staff technique, depuis plusieurs semaines, sont priés de trouver un club preneur et le présenter à la direction pour entamer les discussions autour de leur libération. A ce duo vient s'ajouter un troisième nom, celui de Boudjemaâ. La direction de la JSK a officiellement procédé hier à la résiliation à l'amiable du contrat liant les deux parties. Ce qui laisse entendre que les tractations engagées avec le milieu de terrain franco-algérien seraient sur la bonne voie. Aussi, des voix avisées n'écartent pas l'éventualité de voir le capitaine Boudebouz aussi changer d'air durant ce mercato.

D. C.

CLASSEMENT FIFA L'Algérie se hisse à la 28^e place mondiale

Le dernier classement mondial Fifa, divulgué avant-hier par l'instance de football internationale, place l'Algérie à la 28^e case du tableau avec 1 560,91 points. Les hommes de Petkovic ont réussi à glaner depuis le dernier classement 43,23 points de mieux qui leur permettent d'enregistrer un bond de six places au classement à la faveur des dernières performances enregistrées, notamment son parcours en Coupe d'Afrique des Nations. «Les équipes ayant participé à la Coupe d'Afrique des Nations ont enregistré des remontées notables», fait d'ailleurs remarquer la Fifa dans son commentaire accompagnant le nouveau classement actualisé mis en ligne le 19 janvier dernier. La CAN a «fortement influencé» ce premier classement 2026 appuie encore l'instance qui relève au passage la progression de 7 marches du vainqueur de l'épreuve, le Sénégal, qui pointe désormais à la 12^e place. Sur le plan continental, l'Algérie est logée à la 4^e place, devant l'Egypte qui est 31^e (+4), la Côte d'Ivoire 37^e (+5), le Cameroun 45^e (+12), la Tunisie 47^e (-6), la RD Congo 48^e (+8) et le Mali 54^e (-1). En haut du tableau mondial, le podium est toujours mené par l'Espagne (1^{re}), l'Argentine (2^e) et la France (3^e). D. C.

COUPES D'ALGÉRIE FÉMININES

Les quarts de finale fixés pour les 6 et 7 février 2026

La Commission d'organisation de la Coupe d'Algérie a arrêté les dates, horaires et stades des rencontres comptant pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie 2026 des féminines. La fédération qui a fait part des programmations précise que les matchs se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes chacune pour les seniors, de 40 minutes pour les U20 et enfin de 35 minutes pour les U17.

PROGRAMME

Seniors (le 7 février à 10h)
USMA - MCO (Stade Omar-Hamadi à 12h)
ASEA Alger-Centre - JSK (Stade de Dar El Beïda)
F Khroub - CSC (Stade Abed-Hamdi)
AFAQ Relizane - Atlétic Sétif (Stade Tahar-Zougar)
U20 (le 6 février à 10h)
CRB - Khroub Atlétic Sétif - JSK
CSC - AFAQ Relizane
Etoiles Bouira - C Casbah
U17 (le 7 février à 10h)
O M Chedallah - F Béjaïa FC Akbou - MC Oran (6 février)
Malak Aïn Beïda - ASEAL Alger-Centre
USM Alger - AFAQ Relizane



PRAGUE - Une fusillade a eu lieu lundi dernier à la mairie de Chribska, une ville dans le nord de la République tchèque, faisant deux morts, dont le tireur, et six blessés, a déclaré la police locale sur les réseaux sociaux.

WASHINGTON (Etats-Unis) - Une tempête solaire majeure a commencé lundi dernier à s'abattre sur la Terre, et pourrait causer des perturbations sur les réseaux électriques et satellites, ainsi que provoquer d'impressionnantes aurores boréales, ont prévenu les autorités météorologiques américaines.

PEKIN - Un séisme de magnitude 5,1 a secoué l'île philippine de Mindanao lundi dernier à 18h53 GMT, a annoncé le Centre allemand de recherche en géosciences (GFZ).

PRETORIA - L'Afrique du Sud a dépeché au Mozambique voisin un groupe opérationnel militaire afin de participer aux opérations de recherche et de sauvetage dans les zones touchées par de graves inondations, a rapporté lundi dernier la radio locale SABC.

LE CAIRE - Les Forces de soutien rapide (FSR) au Soudan ont commis des "massacres" au Darfour, dont ils tentent de dissimuler les victimes dans des "fosses communes", a rapporté lundi dernier la procureure adjointe de la Cour pénale internationale (CPI), Nazhat Shameem Khan.

REPRÉSENTANT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ARKAB À N'DJAMENA POUR LE SEMICA TCHAD 2026

Le représentant du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, participe, aujourd'hui à N'Djamena, à l'ouverture du Salon international des mines, des carrières et des hydrocarbures (SEMICA Tchad 2026), a indiqué hier un communiqué du ministère.

Le ministre d'Etat sera accompagné d'une délégation comprenant le ministre de l'Industrie, M. Yahia Bachir, le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, M. Mourad Adjali, le PDG du groupe Sonatrach, M. Noureddine Daoudi, le PDG de Naftal, M. Djamel Cherdoud, le PDG du Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), M. Rabah Guessoum, et des cadres des secteurs des hydrocarbures, des mines, de l'énergie et de l'industrie. L'Algérie, en tant qu'invitée d'honneur de ce salon, "partagera son expertise, son expérience et sa vision dans le développement des industries extractives, contribuant ainsi au



renforcement de la dimension africaine et de la coopération sud-sud, ainsi qu'aux efforts visant à faire du secteur des mines un levier stratégique du développement socio-économique durable en Afrique", précise le communiqué. Le ministre d'Etat participera également aux travaux d'une conférence de haut niveau, placée sous le thème "Les industries extractives pour un développement socio-économique durable : quelle stratégie pour les pays africains ?"

M. Arkab et la délégation l'accompagnant tiendront également une série de rencontres bilatérales avec nombre de ministres et de chefs d'entreprises tchadiennes et internationales participant à l'événement, notamment celles opérant dans les domaines de l'énergie, des mines et de l'industrie, en vue d'examiner les perspectives de coopération, de renforcer les opportunités d'investissement et d'échanger les expertises, ajoute la même source.

Au niveau de son pavillon au SEMICA Tchad 2026, l'Algérie fera la promotion des activités de Sonatrach, Sonarem et Naftal et mettra en avant son expertise et son expérience dans les domaines des hydrocarbures et des mines. L'une des principales plateformes africaines dédiées aux secteurs des mines, des carrières et des hydrocarbures, le SEMICA Tchad 2026 réunit des décideurs, des investisseurs et des experts de plus de 45 pays pour explorer les opportunités d'investissement, établir des partenariats stratégiques et discuter des défis du secteur à l'horizon 2030, au service du développement durable en Afrique. **APS**

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA DÉFENSE MARITIME DE DOHA (DIMDEX-2026)

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIFA AU COEUR DES ÉCHANGES MILITAIRES ET INDUSTRIELS

Le troisième jour de sa visite officielle au Qatar, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a poursuivi, hier, un programme marqué par des activités intenses dans le cadre de sa participation à la neuvième édition du Salon et Conférence internationale de la défense maritime de Doha (Dimdex-2026).

Selon un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN), le Général d'Armée a effectué une visite approfondie des différents pavillons du salon, qui enregistre cette année une forte participation d'exposants internationaux. Il a examiné de près les dernières productions militaires, notamment dans le domaine des industries navales, en s'informant des équipements exposés et des innovations technologiques développées par les entreprises spécialisées dans la technologie maritime. La délégation algérienne a également pris connaissance des solutions les plus récentes en matière de drones, de systèmes de commandement et de contrôle, de cybersécurité, ainsi que d'armements et de blindés. Des échanges ont eu lieu avec des



responsables et représentants d'entreprises industrielles internationales, axés sur le partage d'expertises et l'exploration de perspectives de partenariats potentiels, en particulier dans les domaines de la production, de la maintenance et du transfert de technologies, en vue de renforcer la préparation opérationnelle et la modernisation des équipements conformément aux standards internationaux. Dans le cadre de cette visite, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a été reçu au siège du ministère qatari de la Défense à Doha par Son Excellence le Cheikh Saoud ben Abderrahmane Al Thani, vice-Premier ministre et ministre d'Etat à la Défense,



pour un entretien privé en tête-à-tête. La même source indique enfin que le Général d'Armée a reçu des explications sur les principaux sites de la capitale qatarienne, Doha. Les deux parties ont salué à cette

PHOTOS : MDN

occasion le niveau avancé de la coopération militaire bilatérale entre l'Algérie et le Qatar, reflétant le climat de confiance et de compréhension mutuelle qui caractérise les relations entre les deux pays frères à différents niveaux. **R. N.**

SITUATION À GHAZA UN NEUVIÈME BÉBÉ DÉCÈDE À CAUSE DU FROID

Un bébé palestinien est décédé, hier, dans la ville de Gaza, en raison du froid, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Shada Abou Jarad, une petite fille de sept mois, est décédée à Gaza en raison d'un froid intense, précise

encore Wafa qui cite des sources médicales. Depuis le début de l'hiver, neuf enfants sont décédés à cause du froid extrême dans la bande de Gaza, sur fond de manque d'aide et de moyens de chauffage, ajoute la même source.

Ces chiffres reflètent la gravité de la situation humanitaire, en particulier pour les enfants et les personnes déplacées vivant dans des abris de fortune, mal équipés pour résister au froid. En effet, les habitants de la bande de

Gaza souffrent d'un manque d'abris et de soins médicaux, ainsi que d'une pénurie de combustible pour le chauffage dans un contexte météorologique marqué par des tempêtes, le froid et la pluie.